

SÉANCE TENUE LE 4 MAI 2020

Conformément au nouvel arrêté ministériel 2020-029, il était prévu que la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit enregistrée afin de la rendre disponible sur le site Web de la municipalité pour visionnement, dès le lendemain. Toutefois, l'enregistrement ne s'est pas effectué tel que prévu avec l'application utilisée. Nous corrigerons la situation pour une prochaine fois. Merci de votre compréhension.

En conséquence, en lieu et place de cet enregistrement, voici un compte rendu de ladite séance. Prendre note qu'il ne s'agit pas du procès-verbal officiel.

Compte rendu de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Malachie, tenue par visioconférence, le 4 mai 2020, à compter de 20 heures.

Sont présents : Mme Maryan Lacasse
 M. Lucien Boutin
 M. Larry Quigley
 Mme Mélanie Dumas
 Mme Johanne Blais

Formant quorum sous la présidence de M. Denis Laflamme, maire.

Est aussi présente : Mme Hélène Bissonnette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Est absente : Mme Isabelle Pouliot

1- Tenue de la séance à huis clos.

À 20 heures, le maire, M. Denis Laflamme, demande l'adoption de la résolution pour la tenue de la séance à huis clos. Il est proposé par Mme Maryan Lacasse, appuyé par Mme Mélanie Dumas, que la séance ordinaire du 4 mai 2020 soit tenue par visioconférence, avec l'application Zoom, et que celle-ci soit enregistrée afin de la rendre disponible à la population sur le site Web de la municipalité.

2- Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert

Le maire demande si les membres du conseil ont des points à ajouter à l'ordre du jour. Les conseillers et conseillères n'ont aucun autre point à ajouter. Il est proposé par Mme Maryan Lacasse, appuyé par Mme Johanne Blais, que l'ordre du jour soit adopté.

3- Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2020

Le maire demande si le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril dernier est conforme. Les membres du conseil déclarent l'avoir lu et le juge conforme. Il est proposé par Mme Maryan Lacasse, appuyé par Mme Johanne Blais, que le procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2020 soit adopté tel que rédigé.

4- Comptes du mois

Le maire demande si des membres ont des questions sur les factures apparaissant à la liste des comptes du mois. Les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance et n'ont pas de question. Il est proposé par M. Larry Quigley, appuyé par Mme Mélanie Dumas, que la liste des comptes no 2020-05-04-1, totalisant 72 144.84\$, soit approuvée.

5- Demandes :

5.1- Aide financière – taxes municipales (COVID-19) :

- Garage Daniel Paré inc.
- Association Belle Chasse et Pêche inc.

Le maire demande l'avis des membres du conseil sur les demandes d'aide financière faites par deux entreprises locales en raison des répercussions causées par la crise de la COVID-19. Les conseillers et conseillères sont tous d'accord pour dire que le conseil s'est déjà penché sur la question à la séance extraordinaire tenue en mars dernier et que la municipalité a mis en place une mesure d'aide, soit celle portant sur le taux d'intérêt à 0% sur tout montant dû à la municipalité jusqu'au 1^{er} juin prochain. Les membres du conseil mentionnent que, de plus, il existe des programmes d'aide financière mis en place par les gouvernements pour soutenir les commerces et entreprises et que, notamment, Développement Économique Bellechasse (DEB) est l'organisme responsable de la gestion d'un Fonds d'aide d'urgence pour le territoire de Bellechasse. Il est en conséquence proposé par Mme Mélanie Dumas, appuyé par M. Lucien Boutin, que le conseil ne mettra pas en place d'autres mesures d'aide émanant de la municipalité que celle déjà adoptée concernant le taux d'intérêt à 0%, lequel sera repris en considération le 1^{er} juin prochain. Les membres du conseil demandent si l'information sur le programme d'aide géré par DEB a été diffusée auprès des entreprises. La municipalité a reçu le communiqué émis par DEB en début d'avril et l'a publicisé par ses moyens de communication (site Web, Facebook, Éveil).

5.2- Enseigne « Attention à nos enfants » et lampadaires au début du Rang Longue-Pointe

Le maire soumet au conseil la demande faite par une citoyenne pour mieux sécuriser le secteur résidentiel au début du rang Longue-Pointe, entre la route de Frampton et l'écocentre. Le conseil convient d'ajouter, dès cet été, des enseignes de sensibilisation dans la zone de 50 km/h, l'ajout d'un luminaire sera pris en considération au prochain budget. Le maire fera une visite des lieux et fera rapport au conseil.

5.3- Vérification des travaux effectués au 1237 Principale dans le cadre de la réfection de l'avenue Principale en 2017

Le maire mentionne les correctifs demandés par la propriétaire du 1237 Principale suite aux travaux exécutés à l'avant de sa propriété lors de la réfection de l'avenue Principale. Les membres du conseil demandent d'ajouter cette réquisition de travaux à la liste des autres travaux correctifs à faire et non encore exécutés par l'entrepreneur, notamment le problème d'accumulation d'eau devant la propriété

au 1445 Principale, et autres demandes transmises à la firme Pluritec depuis la fin des travaux réalisés en 2017. Il est proposé par Mme Mélanie Dumas, appuyé par Mme Johanne Blais, de demander à la firme de génie-conseil Pluritec de faire exécuter par l'entrepreneur, Les Excavations Lafontaine inc., le plus tôt possible et au plus tard au printemps-été 2020, tous les travaux inscrits à la liste des correctifs qui n'ont pas encore été exécutés depuis la fin des travaux de réfection de l'avenue Principale.

5.4- Société St-Patrick : commandite municipale versée pour la soirée 2020

Le maire mentionne qu'étant donné l'annulation de la soirée annuelle 2020 de la Société St-Patrick, l'organisme demande si la commandite de 300\$ doit être retournée à la municipalité ou si celle-ci peut être conservée par la Société pour la soirée de 2021. Il fut convenu par le conseil que demande soit faite aux organismes qui ont obtenu une commandite ou une contribution municipale depuis le début de l'année 2020 pour une activité précise qui a dû être annulée en raison de la crise, de retourner à la municipalité le montant octroyé. Toutefois, si des frais ont dû être payés par l'organisme en raison de l'annulation de l'activité, ceux-ci pourront, sur preuve de paiement, être déduits du montant à retourner.

6- Dépôt du rapport de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 28 avril 2020 par visioconférence

Tous les dossiers du rapport du comité ont été recommandés pour acceptation par le conseil.

6.1- PIIA : toiture au 481, 11^e Rue

Il est proposé par Mme Maryan Lacasse, appuyé par M. Lucien Boutin, d'approuver la demande en vertu du PIIA pour la réfection de la toiture au 481, 11^e Rue, en bardeau d'asphalte noir.

6.2- Dérogation mineure : frontage du lot restant à la ferme après séparation du droit acquis de la propriété au 236, Route Saint-Damien.

Il est proposé par Mme Mélanie Dumas, appuyé par M. Larry Quigley, d'accorder la dérogation concernant le frontage de 6,23 mètres du lot de la ferme au 236 Route Saint-Damien.

6.3- Dérogation mineure : superficie d'un bâtiment complémentaire au 695, Route Henderson.

Il est proposé par Mme Johanne Blais, appuyé par Mme Maryan Lacasse, d'accorder la dérogation demandée pour la construction d'un garage d'une superficie totale de 107,17 mètres carrés, constitué d'une partie fermée de 53,59 mètres carrés et d'une partie ouverte (abri d'auto) de 53,58 mètres carrés au 695, Route Henderson.

6.4- PIIA : toiture sur terrasse et bâtiment complémentaire au 203, Rue Tanguay.

Il est proposé par Mme Mélanie Dumas, appuyé par Mme Maryan Lacasse, d'approuver la demande en vertu du PIIA soit approuvée pour la construction d'une toiture à la terrasse existante de la résidence au 203, Rue Tanguay

ainsi que pour le recouvrement du cabanon existant avec les mêmes matériaux que ceux de la résidence.

7- Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 576-20, décrétant une compensation aux élus municipaux pour l'utilisation de matériel informatique personnel à des fins municipales

L'avis de motion est donné par Mme Mélanie Dumas. La directrice générale fait lecture de cet avis et du projet de règlement déposé en même temps: « Avis de motion est donné par Mme Mélanie Dumas, conseillère, qu'un règlement décrétant une compensation aux élus municipaux pour l'utilisation de matériel informatique personnel à des fins municipales sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante ». Le projet de règlement prévoit que, pour l'utilisation de matériel informatique (tablette ou ordinateur portable) à des fins d'activités municipales, chaque élu a droit à une compensation de 60\$ pour le mois de juin 2020 et de 10\$ par mois à compter du mois de juillet 2020.

8- Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 577-20 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux

L'avis de motion est donné par M. Larry Quigley. La directrice générale fait lecture de cet avis et du projet de règlement déposé en même temps : « Avis de motion est donné par M. Larry Quigley, conseiller, qu'un règlement permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins municipaux sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil. Un projet de ce règlement est déposé séance tenante ». Le projet de règlement prévoit que la circulation des véhicules hors route sera permise sur les chemins suivants : Route Saint-Thomas (1800 mètres, sur toute sa longueur), le Rang Longue-Pointe (2600 mètres, de l'intersection avec la Route Saint-Thomas en direction Sud jusqu'à la Route de Frampton ou Route 216), Chemin de la Rivière-Etchemin (4600 mètres, de l'intersection avec la Route de Frampton ou Route 216 en direction Sud jusqu'à la Route du 7^e Rang) et Route du 7^e Rang (1900 mètres, sur toute sa longueur).

Il est fait mention par les membres du conseil que la circulation des VTT ailleurs que sur les chemins autorisés devra être mieux surveillée, notamment sur l'avenue Principale où cette circulation est interdite et le demeurera. Trop de VTT circulent dans le village, surtout depuis le début du confinement, et surveillance accrue sera demandée à la Sûreté du Québec.

9- Octroi du contrat - Travaux de marquage 2020

Deux offres de prix ont été reçues à la municipalité pour les travaux de marquage et le maire mentionne que l'offre la plus basse est celle de Durand Marquage au prix total de 8 284\$, plus taxes. Il est proposé par Mme Maryan Lacasse, appuyé par Mme Mélanie Dumas, d'octroyer le contrat de travaux de marquage en 2020 à l'entreprise Durand Marquage et Associés inc. au montant et selon la description des travaux détaillée à l'offre de prix.

M. Lucien Boutin, conseiller, quitte la séance pour le point no 10

Avant que ne soit pris en considération le point no 10 de l'ordre du jour, M. Lucien Boutin avise le conseil qu'il se retire de la séance en raison de conflit d'intérêt. Chaque élu participe à la séance avec son ordinateur personnel. M. Boutin quitte en se déconnectant de l'application. Il pourra être réadmis par la directrice générale lorsque les délibérations du conseil sur ce point seront terminées.

10- Octroi du contrat - Entretien des espaces verts municipaux pour l'été 2020

Une offre de prix a été reçue à la municipalité pour les travaux d'entretien des espaces verts municipaux, incluant les espaces autour des infrastructures de loisir, pour une durée de 20 semaines débutant le 11 mai 2020, celle de M. Charles Boutin au prix de 13 555\$ (sans taxes applicables en sus). La municipalité a procédé à des demandes auprès de 3 entrepreneurs. Il est proposé par Mme Johanne Blais, appuyé par M. Larry Quigley, d'octroyer le contrat d'entretien des espaces verts municipaux pour la saison d'été 2020 à M. Charles Boutin, au montant et selon la description des travaux détaillée à l'offre de prix.

Le maire demande à la directrice de réadmettre M. Lucien Boutin à la séance. La reconnexion à l'application Zoom est faite.

11- Octroi du contrat – Délimitation des aires de protection dans le cadre de l'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable

Sur demande, la directrice explique l'objet du contrat à être octroyé suite à la proposition faite par la firme AKIFER. Dans le cadre du dossier de l'analyse de la vulnérabilité des ouvrages de captage d'eau potable du réseau du village (contrat déjà octroyé en 2019, lequel découle d'une nouvelle exigence gouvernementale), la municipalité a obtenu une aide financière additionnelle (bonification) de 15 000\$ pour la réalisation de la révision des aires de protection. Il est proposé par Mme Johanne Blais, appuyé par Mme Maryan Lacasse, d'octroyer le contrat pour la révision des aires de protection et les indices de vulnérabilité DRASTIC à l'intérieur de ces aires à la firme de génie-conseil AKIFER au prix de 9150\$, plus taxes, pour la réalisation des travaux décrits dans l'offre de service.

12- Octroi du contrat – Adhésion à la Mutuelle de prévention représentée par le Groupe ACCISST à partir du 1^{er} janvier 2021

La directrice générale explique que la municipalité fait partie d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail, conformément à une entente avec la CNESST, et cette mutuelle (regroupement d'employeurs) est depuis quelques années Médial Conseil Santé et Sécurité. Une analyse du dossier de la municipalité à la CNESST a été faite et une proposition a été déposée par le Groupe ACCISST (autre regroupement d'employeurs) afin de représenter la municipalité à partir de 2021. À la lecture de cette analyse, la municipalité bénéficierait de meilleurs taux de cotisation auprès de la CNESST en adhérant à cette mutuelle. Il est proposé par Mme Maryan Lacasse, appuyé par M. Lucien Boutin, d'adhérer au Groupe ACCISST comme mutuelle de prévention représentant la municipalité à compter de 2021.

13- Octroi du contrat - Fourniture et installation d'une porte de garage à l'usine d'épuration des eaux usées (Réseau Village)

Le maire explique que le produit de déphosphatation pour les étangs d'épuration a été changé. L'alun en poudre qui était utilisé dans le passé est devenu rare et très coûteux. Le produit qui est maintenant utilisé aux usines d'épuration est le sulfate ferrique liquide, moins coûteux. Il faut toutefois se doter de réservoirs de 1 mètre cube à l'intérieur de l'usine et agrandir la porte pour faire entrer ceux-ci. Une offre de prix a été demandée à Construction Gaétan Marceau & Fils pour réaliser ces travaux. Il est proposé par M. Larry Quigley, appuyé par Mme Maryan Lacasse, d'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'une porte de garage à l'usine d'épuration des eaux usées de la municipalité, au 111 Rang Longue-Pointe, à Construction Gaétan Marceau & Fils inc. au prix de 3 701,15\$, plus taxes.

14- Ouverture de l'écocentre et consignes proposées

Il est proposé par Mme Mélanie Dumas, appuyé par Mme Johanne Blais, de rouvrir l'écocentre de la municipalité à compter du 9 mai prochain, tous les samedis de 9h à 16h, jusqu'au 7 novembre 2020 inclusivement.

Outre les directives habituelles qui doivent être appliquées à l'écocentre selon la politique de la municipalité, les mesures de prévention suivantes devront s'ajouter :

- l'accès au site se fera un véhicule à la fois (par conteneur) ;
- les usagers devront manipuler eux-mêmes les matières et produits qu'ils apportent à l'écocentre en suivant toutes les consignes émises par le préposé de l'écocentre ;
- rester en tout temps à une distance d'au moins deux (2) mètres de tout employé et autres usagers sur le site.

Le maire, M. Denis Laflamme, quitte la séance pour le point no 15

Avant que ne soit pris en considération le point no 15 de l'ordre du jour, M. Denis Laflamme, maire, avise le conseil qu'il se retire de la séance en raison de conflit d'intérêt.

Chaque élu participe à la séance avec son ordinateur personnel. M. Laflamme quitte la séance en se déconnectant de l'application. Il pourra être réadmis par la directrice générale lorsque les délibérations du conseil sur ce point seront terminées.

Mme Johanne Blais, mairesse suppléante, préside la séance pour le point no 15.

15- Reclassification dans la grille salariale – Préposé à l'écocentre, arrosage des fleurs, tournées de vérification des parcs

La mairesse suppléante explique que le préposé à l'écocentre, qui est aussi chargé de diverses autres fonctions à temps partiel selon les saisons (arrosage des fleurs, signaleur, tournées de vérification des parcs, déneigement des accès

et des bouches d'incendie, etc.), bénéficie d'un certain taux en période hivernale et d'un autre en période estivale; il serait opportun d'attribuer au titulaire du poste une classe à l'intérieur de la grille salariale pour que le taux soit le même toute l'année. Il est proposé par M. Lucien Boutin, appuyé par Mme Maryan Lacasse, de reclasser le titulaire du poste de préposé à l'écocentre sous la classification « Opérateur-journalier, temps partiel – été », échelon 2, de la grille salariale de la convention collective de travail des employés, taux applicable à toutes les fonctions exécutées à temps partiel par le titulaire toute l'année.

La mairesse suppléante demande à la directrice de réadmettre M. Denis Laflamme, maire, à la séance. La reconnexion à l'application Zoom est faite.

16- Offre de services de Mme Catherine Patenaude, à titre de contractuelle, à temps partiel, en attendant de combler le poste de responsable des loisirs

Mme Catherine Patenaude a quitté son poste d'agente de développement, loisirs et culture pour la municipalité en date du 24 avril dernier. Mme Patenaude exerce maintenant comme contractuelle (pour divers employeurs). Comme le poste de Responsable du service des loisirs ne peut être comblé immédiatement ou dans les prochaines semaines, Mme Patenaude offre ses services à la municipalité à temps partiel pour terminer divers dossiers qui lui avait été confiés et assurer une transition avec le prochain titulaire du poste. Il est proposé par Mme Johanne Blais, appuyé par Mme Mélanie Dumas, d'accepter l'offre de services faite par Mme Catherine Patenaude en tant que contractuelle, à temps partiel (5 à 8 h par semaine) au taux horaire de 26\$ pour une période de 2 mois, période pouvant être révisée par la suite selon la situation.

17- Réparation du camion Inter 2012

Le maire explique que la tête du moteur du camion Inter 2012 de la municipalité est craquée et que le camion doit être réparé pour l'utiliser aux travaux de cet été. L'estimation du Garage Inter de Saint-Georges est de 10 000\$. Il est proposé par M. Larry Quigley, appuyé par M. Lucien Boutin, d'autoriser la réparation du camion Inter 2012 de la municipalité par le Garage Inter de Saint-Georges.

18- Rechargement au gravier des chemins municipaux

Le maire demande à la directrice d'expliquer le budget prévu pour le rechargement des chemins à surface gravelé suite à une demande de prix faite par le contremaître des travaux publics de la municipalité.

Le prix offert pour la fourniture du MG-20B par Les Excavations Lafontaine inc., au banc Kelly, est de 8.45\$ la tonnes, plus 0,60\$/tonne redevance municipale et taxes (soit 9,50\$ net). La quantité prévue en provenance du banc Kelly serait de 3 500 tonnes. Une quantité de 1000 tonnes en provenance du banc Lecours serait nécessaire pour les chemins situés du côté Ouest de la rivière Etchemin (plus près de ce site), estimé au coût net de 11.60\$/t., redevance et taxes nettes incluses. En fourniture de matériel, le coût total est donc estimé à 44 850\$, pour un contrat octroyé en vertu du règlement no 570-18 sur la gestion contractuelle (de gré à gré), justifié au formulaire d'analyse pour le choix du mode de passation du contrat (annexe 4 du règlement) déposé au conseil. Le transport du matériel serait

effectué en régie (2 camions des Transporteurs en vrac des Appalaches seraient utilisés, en plus du camion Inter 2012 de la municipalité) pour un coût d'environ 15 000\$. Le total de ces travaux est estimé à 59 850\$. Les crédits budgétaires pour les travaux de rechargement en 2020 s'élèvent à 61 000\$.

Il est proposé par Mme Mélanie Dumas, appuyé par Mme Maryan Lacasse, d'autoriser l'octroi du contrat pour l'achat du gravier MG-20B auprès des Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation des travaux de rechargement des chemins à surface gravelée, d'autoriser la directrice à signer le formulaire d'analyse en vertu du règlement no 570-18 sur la gestion contractuelle pour le choix du mode de passation du contrat de gré à gré et d'autoriser le contremaître à faire appel aux transporteurs en vrac pour le transport d'environ 3 550 tonnes de matériel, le reste transporté avec le camion de la municipalité.

19- Opération de la motoniveleuse pour le rechargement des chemins

Le maire mentionne que M. Michel O'Farrell a quitté son poste d'opérateur-journalier pour la municipalité le 24 avril dernier. Il reste deux employés pour les travaux publics. Le contremaître a suggéré de faire appel aux services d'un opérateur de motoniveleuse, maintenant à la retraite, et avec qui il a déjà travaillé pour effectuer le nivelage des matériaux de rechargement. Il est proposé par M. Larry Quigley, appuyé par Mme Johanne Blais, de retenir les services de M. Denis Plante, à temps partiel durant l'été 2020, pour effectuer le nivelage des chemins avec la motoniveleuse de la municipalité, soit l'épandage des matériaux dans le cadre des prochains travaux de rechargement et autres nivellements périodiques de chemins, au besoin, sur demande du contremaître.

20- Suivi et informations diverses :

20.1- Ouverture de la Cycloroute par la MRC de Bellechasse à la mi-mai

Il est proposé par Mme Johanne Blais, appuyé par Mme Mélanie Dumas, que le stationnement du parc des Cheminots soit ouvert au public en même temps que l'ouverture de la Cycloroute décrétée par la MRC de Bellechasse; le parc des Cheminots demeure toutefois fermé au public jusqu'à nouvel ordre.

20.2- Sentiers pédestres (Entretien été 2020 / Ouverture au public ou maintien de la fermeture)

Il est proposé par Mme Maryan Lacasse, appuyé par M. Lucien Boutin, que les sentiers pédestres entretenus par la municipalité soient ouverts au public le 15 mai 2020 et d'afficher, aux entrées des sentiers, les enseignes nécessaires pour rappeler les consignes de distanciation physique entre les usagers.

20.3- Procès-verbal de la MRC : CM 2020-04-15

Le maire demande si les membres du conseil ont des questions concernant le procès-verbal de la séance du conseil des maires du 15 avril dernier. Aucun membre n'a de question.

20.4- Dépôt de la déclaration « Liste des donateurs et rapport de dépenses »

La directrice générale dépose, séance tenante, la déclaration « Liste des donateurs et rapport de dépenses (formulaire DGE-1038) » complétée et signée par Mme Geneviève Pelletier, à titre de candidate à l'élection partielle du 8 mars 2020. Ce document sera transmis au DGE du Québec, par la directrice générale, conformément à la loi.

21- Varia : _____

Réouverture au public du bureau municipal

La directrice générale mentionne que la plupart des municipalités réouvrent leur bureau au public, en appliquant les mesures de prévention et distanciation recommandées par la Direction de la Santé publique.

Il est proposé par Mme Maryan Lacasse, appuyé par Mme Mélanie Dumas, de réouvrir au public l'accueil du bureau municipal.

22- Période de questions

La séance étant tenue à huis clos, la période de questions est annulée.

23- Ajournement ou levée de la séance.

A 20h34, il est proposé par Mme Maryan Lacasse, appuyé par M. Lucien Boutin, de lever la séance.